



Taux d'incapacité et indice de désavantage chez la population québécoise

En juin 2001, l'Institut de la statistique du Québec rendait public le rapport de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* (EQLA98)¹. Cette enquête constitue une suite aux *Enquêtes sur la santé et les limitations d'activités* (ESLA) réalisées par Statistique Canada en 1986 et 1991. L'Office des personnes handicapées du Québec souhaite en faire connaître les principaux résultats à un large public. C'est pour cette raison que ce numéro et les suivants reprendront sous une forme synthétisée les principaux résultats de l'enquête.

Le présent numéro fait état des principales données sur la population québécoise des personnes ayant des incapacités. On y traite du taux d'incapacité selon l'âge, le sexe et la gravité. Les taux d'incapacité par région dont il est fait mention dans ce numéro sont une nouveauté de l'enquête de 1998. Enfin, les principaux résultats rapportés par l'indice de désavantage, développé spécifiquement dans le cadre de cette enquête, y sont exposés².

Taux d'incapacité selon l'âge et le sexe

Le taux d'incapacité de la population québécoise est une donnée essentielle à la planification et à l'orientation des politiques et des services. Il permet en effet d'estimer l'ampleur de la population touchée par une réduction (résultant d'une déficience) totale ou partielle de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude jugée comme normale pour un être humain. Ainsi, la notion d'incapacité se rapporte, chez les adultes, à la capacité des personnes de réaliser certaines activités et non sur la présence ou l'absence de déficience.

De façon à donner une mesure aussi valide que possible de l'incapacité, des questions faisant référence à la capacité de réaliser certaines fonctions comme entendre, voir, parler, se rappeler et aux capacités d'apprentissage ont été retenues comme critères de sélection chez les adultes³. La déficience intellectuelle et les problèmes de santé mentale ont également été considérés. La durée a aussi été prise en compte : l'incapacité doit durer depuis au moins six mois ou être anticipée pour au moins six mois.

En 1998, le taux global d'incapacité parmi la population du Québec vivant en ménage privé se situe à 15,2 % (tableau 1), ce qui représente une population estimée à 1 086 800 personnes. Ce taux d'incapacité augmente avec l'âge, passant de 8,6 % chez les 0-14 ans à 12,6 % chez les 15-64 ans et à 41,6 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Si l'on considère la population de 15 ans et plus, le taux d'incapacité est de 16,7 % équivalant à une estimation de population de 970 400 personnes. L'augmentation du taux d'incapacité est de plus en plus rapide à partir de 55 ans, tant chez les femmes que chez les hommes.

¹ J. Camirand, J. Aubin, N. Audet, R. Courtemanche, C. Fournier, B. Beauvais, R. Tremblay et autres (2001), *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 516 p.

² Pour des informations plus détaillées et complètes, le lecteur peut se référer au rapport de l'enquête disponible sur le site Web de l'ISQ www.stat.gouv.qc.ca.

³ Les critères de sélection pour les enfants sont différents. Ils s'appuient non seulement sur la présence d'incapacité mais aussi sur la présence de certains problèmes de santé chroniques considérés comme incapacitants, ce qui se rapproche davantage de la déficience que de l'incapacité.

8069

Tableau 1
Taux d'incapacité (%) selon le groupe d'âge et le sexe et les estimations de population, Québec, 1998

	Hommes	Femmes	Sexes réunis	Population estimée (Pe)
0 – 14 ans	10,6	6,6	8,6	116 400
0 – 4 ans	6,7*	1,9**	4,4*	19 400
5 – 9 ans	13,5	9,1*	11,3	55 600
10 – 14 ans	11,5*	8,3*	9,9	41 400
15 ans et plus	14,8	18,4	16,7	970 400
15 – 64 ans	11,5	13,7	12,6	630 500
15 – 34 ans	7,6	8,6	8,1	163 300
35 – 44 ans	10,4	14,0	12,2	156 500
45 – 54 ans	14,0	16,7	15,4	158 800
55 – 64 ans	21,7	23,2	22,4	151 900
65 ans et plus	39,1	43,4	41,6	339 900
65 – 74 ans	34,6	33,5	34,0	179 000
75 ans et plus	50,1	58,3	55,4	160 900
TOTAL	14,0	16,3	15,2	1 086 800

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

À partir de 75 ans, plus de la moitié des personnes vivent avec une incapacité (55,4%). On remarquera également un écart appréciable du taux d'incapacité entre les enfants de 0-4 ans (4,4%) et ceux de 5-9 ans (11,3%), écart qui pourrait être attribué à la difficulté de se prononcer sur la présence d'une incapacité chez les jeunes enfants.

Hormis pour le groupe des 0-14 ans, le taux d'incapacité est plus élevé chez les personnes de sexe féminin. Pour l'ensemble de la population, le taux est de 16,3% chez les femmes comparativement à 14,0% chez les hommes.

Depuis 1986, le taux d'incapacité a augmenté de façon statistiquement significative⁴ (tableau 2). En effet, de 10,4% qu'il était en 1986, il est passé à 11,5% en 1991 puis à 15,2% en 1998. Cette augmentation se retrouve chez tous les grands groupes d'âges, soit les 0-14 ans, les 15-64 ans et les 65 ans et plus. Si l'on considère la période 1991-1998, l'augmentation du taux d'incapacité n'est plus significative chez les 65 ans et plus.

Tableau 2
Taux d'incapacité brut (%) selon le groupe d'âge et les estimations de population, Québec, 1986, 1991 et 1998⁵

	1986	1991	1998
0 – 14 ans	4,8	5,6	8,6
0 – 4 ans	4,2†	3,7*	4,4*
5 – 9 ans	5,7†	5,4*	11,3
10 – 14 ans	4,5†	7,5	9,9
15 ans et plus	11,8	13,0	16,7
15 – 64 ans	8,8	9,0	12,6
15 – 34 ans	4,4†	6,2	8,1
35 – 44 ans	6,6†	6,4†	12,2
45 – 54 ans	12,9†	10,9†	15,4
55 – 64 ans	23,4†	20,7	22,4
65 ans et plus	34,8	39,9	41,6
TOTAL	10,4	11,5	15,2
Population estimée (Pe)	663 200	780 200	1 086 800

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

† Coefficient de variation non disponible.

Sources: Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986*.

Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991*.

Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

⁴ Le terme *significative* prend un sens particulier en statistique. Lorsqu'on dit qu'un taux a augmenté (ou diminué) *significativement*, c'est qu'on veut signaler que cette augmentation (ou diminution) n'est probablement pas due au hasard. On peut ainsi supposer que cette variation est attribuable à un ou plusieurs autres facteurs, qu'il restera à identifier. Il est donc possible qu'une variation qui nous semble importante soit *non significative*, alors qu'une autre variation, qui nous apparaît moins considérable, le soit. Une variation est qualifiée de *significative* ou *non significative* sur la base de tests statistiques.

⁵ L'ISQ a également calculé des taux d'incapacité standardisés qui tiennent compte des changements de la structure démographique du Québec entre 1986 et 1998. Ces taux pour l'ensemble de la population étaient en 1986 de 11,4%, de 12,0% en 1991 et de 15,2% en 1998.

Taux d'incapacité selon la gravité de l'incapacité

La mesure de l'incapacité utilisée par l'EQLA tient compte à la fois de l'intensité d'une incapacité (totale ou partielle) et de son étendue (nombre d'activités pour lesquelles il y a limitation). Ces éléments sont mesurés à l'aide d'une série de questions touchant différentes capacités comme la vision, l'audition, l'agilité, la capacité de se déplacer, etc. Dans l'EQLA, un nombre plus important de questions se rapportent à la motricité comparativement à d'autres fonctions. Il en résulte que les personnes ayant des incapacités motrices ont davantage de possibilité de se retrouver dans la catégorie incapacité grave que les personnes ayant une incapacité visuelle complète par exemple. Comme en fait mention le rapport de l'enquête, « l'échelle retenue ne constitue pas une mesure parfaite de l'intensité de l'incapacité et elle semble davantage influencée par l'étendue que par l'intensité de l'incapacité⁶ ». C'est pourquoi il faut se garder de minimiser l'importance des besoins des personnes classées comme ayant une incapacité légère. Rappelons aussi que cette enquête ne considère pas comme des personnes ayant une incapacité celles qui sont en mesure de compenser leur incapacité par des aides techniques ou des prothèses.

Le tableau 3 nous permet de constater que, parmi les 15,2% de personnes ayant une incapacité en 1998, 9,7% ont une incapacité légère, 3,5% une incapacité modérée et 1,9% une incapacité grave. Donc, c'est approximativement 392 300 personnes qui, au Québec en 1998, ont une incapacité modérée ou grave. Chez les 0-14 ans et les 15-64 ans, les personnes ayant une incapacité légère sont en proportion nettement plus grande que celles ayant une incapacité modérée ou grave. Chez le groupe d'âge des 65 ans et plus, on retrouve approximativement la même proportion de personnes ayant une incapacité légère par rapport à celles ayant une incapacité modérée ou grave. Cependant, chez les 75 ans et plus, les personnes ayant une incapacité modérée ou grave sont plus nombreuses que celles ayant une incapacité légère.

Tableau 3
Taux d'incapacité (%) selon la gravité de l'incapacité et l'âge, Québec, 1998

	Légère	Modérée	Grave
0 – 14 ans	7,7	0,5**	0,4**
15 ans et plus	10,1	4,2	2,3
15 – 64 ans	8,4	2,9	1,3
65 ans et plus	20,8	12,3	8,5
65 – 74 ans	19,1	9,4	5,5
75 ans et plus	23,8	17,7	13,9
Total	9,7	3,5	1,9
Population estimée	694 500	253 500	138 800

** Coefficient de variation supérieur à 25% ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Entre 1986 et 1998, le taux d'incapacité légère est passé de 4,7% à 9,7% (tableau 4). Pendant la même période, le taux d'incapacité modérée ou grave restait relativement stable, passant de 5,7% à 5,5%. Cette tendance se remarque chez tous les groupes d'âges.

⁶ Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998, p. 76.



8069

Tableau 4
Taux d'incapacité brut (%) selon la gravité de l'incapacité et le groupe d'âge, Québec, 1986, 1991 et 1998

	Légère			Modérée ou grave		
	1986	1991	1998	1986	1991	1998
0 – 14 ans	3,6*	5,0	7,7	1,2**	0,6**	0,9*
0 – 4 ans	3,5†	3,3*	3,8*	0,7†	0,4**	0,7**
5 – 9 ans	4,5†	4,7*	10,5	1,2†	0,7**	0,9**
10 – 14 ans	2,8†	6,7	8,6	1,7†	0,8**	1,3**
15 ans et plus	5,0	6,5	10,1	6,8	6,5	6,5
15 – 64 ans	4,0	4,8	8,4	4,7	4,2	4,2
15 – 34 ans	2,5†	4,0	6,3	1,9†	2,2	1,8
35 – 44 ans	3,5†	3,5†	8,2	3,1†	2,9†	4,0
45 – 54 ans	5,6†	5,1†	9,7	7,3†	5,8†	5,7
55 – 64 ans	8,7†	9,5	12,9	14,7†	11,1	9,5
65 ans et plus	12,3	18,1	20,8	22,5	21,8	20,8
TOTAL (brut)	4,7	6,2	9,7	5,7	5,3	5,5

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

† Coefficient de variation non disponible.

Sources: Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986*.

Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991*.

Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

À la lumière de ces données, on peut présumer que l'augmentation du taux global d'incapacité au Québec, qui est passé de 10,4% en 1986 à 15,2% en 1998, est essentiellement attribuable à l'augmentation du taux d'incapacité légère. Cette augmentation peut être due à trois facteurs: « le vieillissement de la population, des modifications à la méthodologie permettant de mieux dénombrer les adultes ayant une incapacité liée aux activités intellectuelles ou à la santé mentale et une plus grande sensibilisation de la population au phénomène de l'incapacité faisant en sorte que les adultes seraient plus disposés à faire état de leurs limitations que dans le passé⁷ ».

Notons également que la seule variation significative du taux d'incapacité modérée ou grave entre 1986 et 1998 se situe chez les 55-64 ans où l'on observe une baisse de 5,2%. On pourrait donc penser que l'incapacité modérée ou grave, qui est associée avec l'âge, survient à un âge plus avancé qu'il y a quelques années. Par contre, l'augmentation de la longévité se traduit en bout de ligne par un nombre plus grand de personnes avec une incapacité.

Taux d'incapacité selon la région sociosanitaire

Le taux brut d'incapacité varie de 10% à 17,7% selon les régions sociosanitaires. Les régions où l'on retrouve les taux d'incapacité les plus élevés sont l'Outaouais (17,7%), Lanaudière (17,7%), Montréal-Centre (17,2%) et Bas-Saint-Laurent (16,9%). Les taux d'incapacité les plus bas s'observent au Saguenay-Lac-Saint-Jean (10,0%), en Estrie (10,7%) et dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11,2%).

De façon générale, on peut dire que les régions qui présentent les taux d'incapacité totale les plus élevés sont aussi celles où l'on observe les taux les plus élevés pour chacun des niveaux de gravité de l'incapacité. Il en est de même pour les régions où l'on observe les taux d'incapacité les plus bas.

⁷ *Idem*, p. 422.

Afin de tenir compte des différences démographiques selon l'âge et le sexe de chacune des régions, des taux standardisés ont été calculés. Par exemple, une région ayant une plus grande proportion de personnes de 65 ans et plus a davantage de chance d'avoir un taux d'incapacité élevé. Les taux standardisés annulent ces différences et présentent des résultats comme si chaque région avait la même structure de population. Les résultats ainsi obtenus sont sensiblement les mêmes qu'avec les taux bruts, à l'exception de la région Nord-du-Québec.

Tableau 5
Taux d'incapacité bruts et standardisés (%) selon la gravité de l'incapacité et la région sociosanitaire, Québec, 1998

	Taux bruts		Taux standardisés	
	Légère	Modérée ou grave	Total	Total
Bas-Saint-Laurent	10,7	6,2	16,9	16,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7,2	2,9	10,0	10,5
Capitale-Nationale	8,5	4,2	12,6	12,3
Mauricie et Centre-du-Québec	10,2	5,5	15,7	15,5
Estrie	6,2	4,5	10,7	10,6
Montréal-Centre	10,7	6,6	17,2	16,0
Outaouais	10,8	6,9	17,7	18,6
Abitibi-Témiscamingue	8,8	5,1	13,9	15,1
Côte-Nord	9,2	5,1	14,3	16,3
Nord-du-Québec	8,7	4,0	12,7	15,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7,2	4,0	11,2	10,8
Chaudière-Appalaches	8,4	4,6	13,0	13,3
Laval	6,4	5,7	12,1	12,2
Lanaudière	11,9	5,8	17,7	18,9
Laurentides	9,1	4,6	13,7	14,2
Montérégie	10,8	5,5	16,4	16,9
Total	9,7	5,5	15,2	15,2

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

L'indice de désavantage lié à l'incapacité

L'enquête fournit également des informations sur la proportion de personnes ayant des incapacités qui sont en situation de désavantage. Le désavantage, selon l'enquête, rend compte des conséquences sociales des incapacités, que ce soit sous l'angle de la dépendance dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques et les déplacements ou celui des limitations dans les occupations. Il se rapproche à ce titre de la notion plus récente de « situation de handicap ».

Les individus ayant une incapacité peuvent cumuler des « désavantages » dans plusieurs domaines d'activité à la fois. L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de résumer cette information. Aussi, l'indice prend en considération les désavantages d'indépendance physique ou de mobilité de même que ceux liés à l'occupation principale (travail, école, tenir maison) et à d'autres activités, tels les loisirs et les sports.

1. *Dépendance forte* : personnes dépendantes des autres pour les soins personnels (comme se laver, faire sa toilette, s'habiller ou manger) ou pour se déplacer dans la maison.
2. *Dépendance modérée* : personnes dépendantes des autres pour les sorties (courts trajets), pour l'exécution des tâches ménagères quotidiennes (le ménage, l'époussetage) ou pour la préparation des repas.

8069

3. *Dépendance légère*: personnes dépendantes (totalement ou partiellement) des autres pour les travaux ménagers lourds ou pour faire les courses, ou partiellement dépendantes pour les tâches ménagères quotidiennes ou la préparation des repas.

4. *Limitations des activités sans dépendance*

Limitations dans l'activité principale sans dépendance (pour les personnes de 15 à 64 ans uniquement): personnes incapables de faire l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou restreintes dans celle-ci;
ou

limitations dans d'autres activités sans dépendance: personnes incapables de faire d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) ou restreintes dans celles-ci.

5. *Sans désavantage (avec incapacité)*: personnes ayant une incapacité mais ne présentant pas de limitations ou de dépendance dans les domaines susmentionnés.

Le concept de désavantage s'applique aux personnes de 15 ans et plus ayant une ou des incapacités. Donc, ce sont les 970400 personnes indiquées au tableau 1. De ce nombre, environ 48700 ont une dépendance forte, soit 0,8% de l'ensemble de la population québécoise de 15 ans et plus, 158 100 ont une dépendance modérée (2,7%) et 228 300 ont une dépendance légère (3,9%) (tableau 6).

De façon cumulative, ce sont 435100 personnes qui ont une dépendance, soit 7,4% de la population québécoise de 15 ans et plus. 339100 personnes ont des limitations d'activités sans dépendance et 196 200 ont une incapacité mais ne vivent pas de désavantage. Cette dernière catégorie ne signifie pas que ces personnes n'ont pas besoin de services de santé, de réadaptation ou d'adaptation particulière (logement, transport, poste de travail, etc.), puisque ce sont aussi des personnes déclarant une incapacité.

Tableau 6 : Indice de désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

	Proportion (%)	Population estimée
Dépendance forte	0,8	48 700
Dépendance modérée	2,7	158 100
Dépendance légère	3,9	228 300
Limitation des activités sans dépendance	5,8	339 100
Sans désavantage	3,4	196 200
TOTAL avec incapacité	16,7	970 400
Sans incapacité	83,3	4 854 400

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Le tableau 7 montre que la hausse du taux d'incapacité observée dans la population des 15 ans et plus depuis 1991 se répercute essentiellement dans les catégories les plus légères de désavantage, soit les catégories «dépendance légère» passant de 2,9% à 3,9%, «limitation sans dépendance» (de 3,9% à 5,8%) et dans la catégorie «sans désavantage» (de 1,6% à 3,4%). La proportion de personnes modérément dépendantes est pour sa part restée stable tandis que la proportion de personnes fortement dépendantes a diminué entre 1991 et 1998.

Tableau 7 : Indice de désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus, Québec, 1986, 1991 et 1998

	1986		1991		1998	
	%	Estimée	%	Estimée	%	Estimée
Dépendance forte	0,9*	47 500	1,2*	64 100	0,8	48 700
Dépendance modérée	2,1	108 400	3,0	160 200	2,7	158 100
Dépendance légère	1,8	90 700	2,9	156 800	3,9	228 300
Limitation sans dépendance	5,3	265 900	3,9	210 000	5,8	339 100
Sans désavantage	1,6	82 100	1,6*	83 800	3,4	196 200
TOTAL avec incapacité	11,7	594 600	12,6	674 900	16,7	970 400
Sans incapacité	88,3	4 474 600	87,4	4 700 000	83,3	4 854 400

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

Sources: Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986*.

Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991*.

Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Venant appuyer l'argument discuté précédemment selon lequel les personnes avec une incapacité légère sont également des personnes qui peuvent avoir des besoins importants, le tableau 8 montre que le fait d'avoir une incapacité légère n'exclut pas la présence d'une dépendance. En effet, 7,3% des personnes ayant une incapacité légère s'avèrent avoir une dépendance forte ou modérée, 19,2% ont une dépendance légère et 42,0% ont une limitation sans dépendance. En fait, un peu plus d'une personne sur quatre (26,5%) avec une incapacité légère vit une situation de dépendance.

Tableau 8 : Indice de désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus, selon la gravité de l'incapacité, Québec, 1998

	Incapacité grave	Incapacité modérée	Incapacité légère
Dépendance modérée ou forte	68,4	29,1	7,3
Dépendance légère	20,6	35,5	19,2
Limitation sans dépendance	11,0*	31,0	42,0
Sans désavantage	--	4,3*	31,5

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Conclusion

La hausse du taux d'incapacité constitue l'un des faits marquants de l'EQLA 1998. Celui-ci est passé de 10% en 1986 à 15,2% en 1998. Cette hausse s'observe autant chez les enfants que chez les adultes. Elle s'explique essentiellement par une augmentation des incapacités légères, les taux d'incapacité modérée et grave étant restés stables. Depuis 1986, le Québec avait un taux d'incapacité plus faible que le reste du Canada, position essentiellement due à un taux d'incapacité légère plus faible. Par cette remontée du taux d'incapacité légère, le Québec rejoint les niveaux d'incapacité observés ailleurs au Canada.



Par ailleurs, l'indice de désavantage lié à l'incapacité montre que 13% des Québécois de 15 ans et plus vivant en ménage privé sont touchés par un désavantage à des degrés divers.

Selon les données de l'EQLA, « les personnes les plus touchées par les catégories plus lourdes du désavantage lié à l'incapacité sont celles de 75 ans et plus, les femmes, les personnes les moins scolarisées, ainsi que celles ayant une incapacité grave ou cumulant plusieurs incapacités 8 ».


Les résultats présentés dans ce *Stat Flash* sont tirés du rapport *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* publié par l'Institut de la statistique du Québec. L'interprétation de ces résultats est cependant la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.


STAT Flash


Ce bulletin d'information statistique est produit par la Direction de la recherche, du développement et des programmes de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts (braille, cassette, gros caractères). Pour plus d'information au sujet de ce qui est traité dans ce bulletin, veuillez contacter :

Lucie Sarrazin

 Téléphone: (819) 475-8585 ou 1 800 567-1465

 Télécopieur: (819) 475-8409

 Téléscripneur: 1 800 567-1477

statistique@ophq.gouv.qc.ca

www.ophq.gouv.qc.ca

⁸ Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998, p. 134.